BULLETIN OFFICIEL | AMTSBLATT
CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Rubrique: Construction, territoire, énergie et transports
Sous-rubrique: Mise en consultation publique des plans
Date de publication: KABVS 26.05.2025
Visible par le public jusqu´au: 26.05.2026
Numéro de publication: BA-VS10-0000000884

Entité de publication
Canton du Valais - Service des dangers naturels, Kanton Wallis - Dienststelle für Naturgefahren, Rue des Creusets 5, 1950 Sion

Mise en consultation publique des plans – Mise à l'enquête - 3ème correction du Rhône - Mesure anticipée III Poste de couplage Chamoson (MA III Poste de couplage Chamoson), Chamoson

Projet d'aménagement de cours d'eau avec intervention en secteur Au, construction dans l'espace réservé aux eaux et demande d'autorisation de défrichement sur le territoire de la commune de Chamoson
Mise à l'enquête - 3ème correction du Rhône - Mesure anticipée III Poste de couplage Chamoson (MA III Poste de couplage Chamoson)

Demande d'approbation des plans d'aménagement de cours d'eau (LDNACE)

Après examen préalable par les services cantonaux et conformément aux articles 5, 27 et 31 ss de la loi cantonale sur les dangers naturels et l'aménagement des cours d'eau (LDNACE) du 10 juin 2022, la mesure anticipée de correction du Rhône à hauteur du poste de couplage de Chamoson, sur le territoire de la commune de Chamoson est soumise à l'enquête publique pendant un délai de trente jours.

Demande d'autorisation de défrichement

Est également mise à l'enquête publique, d'entente avec le Service des forêts, de la nature et du paysage, arrondissement du Bas-Valais, en application de l'art. 5 de la loi fédérale sur les forêts (LFo) du 4 octobre 1991, de l'art. 15 de la loi cantonale sur les forêts (LcFo) du 14 septembre 2011, de l'art. 8 de l'ordonnance cantonale sur les forêts (OcFo) du 30 janvier 2013

Requérant : le Service des dangers naturels, section Rhône & Léman, rue des Creusets 5, 1951 Sion.

But du défrichement : Renforcement de la digue du Rhône à hauteur du poste de couplage de Chamoson

Coordonnées centrales : 2'585'509 / 1'114'826

Surface à défricher : 1'908 m^2

Constructions dans l'espace réservé aux eaux (ERE)

Conformément à l’article 41c de l’Ordonnance fédérale sur la protection des eaux (OEaux) du 28 octobre 1998 et à l’article 14 de la LDNACE du 10 juin 2022, sont soumises à l’enquête publique les constructions sises dans l’espace réservé aux eaux (ERE)

Moyen de droit / Consultation

Le dossier contenant les plans, le rapport technique, la notice d'impact et le dossier de demande de défrichement est à disposition auprès de l’administration communale de Chamoson, ou du Service des dangers naturels, section Rhône & Léman, Rue des Creusets 5 à Sion, pendant les heures d’ouverture officielle des bureaux.

Les observations ou oppositions éventuelles, dûment motivées, sont à adresser par écrit à l’Administration communale de Chamoson, dans les trente jours suivant la présente publication.

Point de contact
Canton du Valais - Service des dangers naturels, Kanton Wallis - Dienststelle für Naturgefahren
Rue des Creusets 5
1950 Sion

Délai
30 jours
Expiration du délai: 26.06.2025